

l'exploitation commence à peine. Dans le Yukon seul, le ministre le sait, pendant près de 30 ans une seule mine a été exploitée. Maintenant on constate une évolution prodigieuse. De nouvelles mines s'ouvrent, sont ouvertes. On a réservé plus de concessions minières pendant l'été de cette année qu'au cours des dix-huit mois antérieurs. Notre population s'est accrue. Elle est certainement supérieure à celle du Manitoba lorsqu'il est entré dans la Confédération. Les mêmes conditions...

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable représentant du Yukon (M. Nielsen) mais son temps de parole est expiré.

M. H. C. Harley (Halton): Monsieur l'Orateur, je vous félicite d'abord d'avoir été élu à cette haute fonction. Je souhaite aussi aux motionnaires du discours du trône une carrière longue et fructueuse à la Chambre des communes; leur premier discours a été un succès.

Avant d'être élu pour la première fois au Parlement, monsieur l'Orateur, j'étais médecin omnipraticien. Aussi, je m'intéresse surtout aux domaines de la santé et du bien-être. Ma tâche consiste maintenant à exprimer les sentiments, les points de vue et les aspirations de quelque 140,000 commettants; tout député a une tâche semblable, et cette fonction doit passer avant mes intérêts médicaux. C'est la raison pour laquelle je suis député à plein temps et ne me livre plus à la pratique de la médecine. Ainsi placé à l'extérieur ou du moins aux confins de la profession, je la vois dans une tout autre perspective.

Monsieur l'Orateur, je voudrais vous donner, un peu plus tard, un exemple des opinions différentes qu'on entend lorsqu'on n'exerce plus personnellement une telle profession.

● (4.10 p.m.)

La circonscription d'Halton, que j'ai l'honneur de représenter, est très prospère. Les emplois sont nombreux, les foyers attrayants. L'industrie de l'automobile, de fait la plus importante de la région, est florissante. Les quartiers résidentiels se multiplient partout. Bon nombre de nos médecins ont des clients qui, pour la plupart, sont assurés ou ont les moyens de payer leurs frais médicaux. Il est donc intéressant de constater quels ont été, lors de la dernière campagne électorale, les principaux sujets d'intérêt dans Halton.

Le premier, ce qui est assez logique en somme, fut l'éducation. Tout le monde désire assurer à ses enfants la meilleure éducation possible. Mais dans un milieu relativement prospère, le deuxième sujet important a été le

[M. Nielsen.]

régime d'assurance frais médicaux. A parler avec les gens, j'ai découvert des choses étonnantes au sujet de ma propre profession. On m'a dit que les médecins s'opposaient catégoriquement à ce régime. J'ai assuré à mes commettants, tout comme à la Chambre en ce moment, que la profession médicale ne s'oppose pas au principe fondamental du régime, soit que tous les Canadiens doivent pouvoir, en cas de besoin, obtenir les meilleurs soins médicaux qui soient. Quand le public a une telle opinion de la profession médicale, il est clair qu'il faut améliorer ses relations extérieures. J'ai exposé à mes commettants ce que pensent, je crois, les médecins. Je leur ai dit que ceux-ci s'inquiétaient des moyens par lesquels l'assurance frais médicaux pouvait être mise en œuvre avec succès, tout en sauvegardant les méthodes et les normes que les médecins canadiens ont établies depuis des années.

Je suis persuadé que l'assurance frais médicaux est nécessaire. Je ne suis pas moins convaincu qu'elle n'est plus une question politique. Tous les partis l'ont acceptée et approuvée. Il ne s'agit plus de savoir s'il nous faut cette assurance, mais bien dans quelles conditions elle doit nous être offerte. Il y a encore de vastes régions canadiennes où les soins médicaux laissent à désirer. Il y a encore des gens qui ne vont pas voir leur médecin, parce qu'ils n'ont pas d'argent. Il y a encore beaucoup de gens qui n'accepteront pas ce qu'ils considèrent comme de la charité en matière de soins médicaux. Il y a encore des gens que ne protègent pas les assurances médicales pour des raisons d'âge ou d'état de santé préalable.

Le gouvernement ne s'aventurera certainement pas dans ce domaine ou dans tout autre, à moins d'une demande et de besoins publics accrus. Tous les députés savent, j'en suis certain, que le gouvernement fédéral a offert d'acquitter la moitié des frais d'un programme de soins médicaux établi par une province à condition que ce programme réponde à quatre exigences. Il s'agit de principes fondamentaux que je voudrais mentionner à tour de rôle en indiquant ce que les médecins en pensent.

En premier lieu, les prestations doivent être transférables entre les provinces. Tous les intéressés sont certainement d'accord sur ce point. Deuxièmement, les soins médicaux doivent s'étendre à tous les honoraires des médecins, qu'il s'agisse de spécialistes ou d'omnipraticiens. Tous acceptent ce principe. Le troisième principe prévoit qu'un tel programme doit être administré par une province ou par l'organisme qu'elle désignera. A mon avis, la principale raison ici c'est que,